



communiqué

Date **Le 18 novembre 1993**

N° 214

Pour publication

M. OUELLET SE FÉLICITE DE L'ACCORD SUR LE DISPOSITIF CONSTITUTIONNEL DE LA TRANSITION EN AFRIQUE DU SUD

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a salué aujourd'hui l'approbation d'une constitution et d'une loi électorale intérimaires par les partis sud-africains lors d'une séance plénière multipartite.

«Cela constitue un pas courageux et très important vers la création d'une Afrique du Sud vraiment non raciale et démocratique, a déclaré M. Ouellet. Dès septembre 1970, à l'occasion d'un discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'avais souligné l'appui du Canada à l'égard de mesures visant à combattre l'apartheid par des moyens pacifiques. Le long combat contre l'apartheid touche à son terme, et nous pouvons être fiers du rôle que le Canada a joué pour encourager le changement pacifique en Afrique du Sud».

L'accord permettra l'établissement d'un Conseil exécutif de transition et d'autres organismes intérimaires, dont une commission électorale indépendante chargée de surveiller les premières élections non raciales prévues pour le 27 avril 1994.

M. Ouellet a invité les partis qui se sont retirés des négociations multipartites à participer pleinement à la mise en oeuvre du dispositif de transition ainsi qu'aux prochaines élections.

«L'avenir de l'Afrique du Sud dépendra de la volonté de tous ses habitants de travailler ensemble pacifiquement», a-t-il dit.

Le Canada fournit de l'aide pour l'élaboration de politiques dans les domaines essentiels de l'éducation, de la macro-économie et de l'administration publique ainsi que de la formation des Sud-Africains pour la fonction publique de l'après-apartheid. M. Ouellet a indiqué que le Canada continuera d'aider les Sud-Africains dans la période cruciale menant à leurs premières élections non raciales.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874